



Le Bureau communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le trois avril deux mille vingt-quatre à dix-huit heures à l'Espace Communautaire – Salle du Conseil à Nazelles-Négron, sous la présidence de Monsieur Yves AGUITON.

Présents : Monsieur Yves AGUITON, Monsieur Lionel LEVHA, Madame Virginie GAY-CHANTELOUP, Monsieur Philippe DENIAU, Monsieur Luc FAVIA, Madame Chantal ALEXANDRE, Monsieur Jocelyn GARCONNET, Monsieur Pierre MORIN, Monsieur Didier ELWART, Monsieur Cyrille MARTIN, Monsieur Hervé LENGLET, Monsieur Claude CICUTTI, Monsieur Jean-Michel LENA, Monsieur Frédéric SAROUILLE, Monsieur Brice RAVIER, Monsieur Pascal DUPRE.

Absents : Madame Blandine BENOIST, Monsieur Gérard LELEU, Madame Christine FAUQUET.

Date de la convocation	Nombre de conseillers au moment du vote		Résultats du vote		
			Pour	Contre	Abstention
27/03/2024	En exercice : 19	Présents : 16	Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 1

Décision du Bureau n°2024-32 du 03 avril 2024

Pôle services à la population - service social, culture et sports **Mise à disposition et Gestion du Stade communautaire Marc LIEVREMONT au profit de l'association Ovale de Loire**

Monsieur Brice RAVIER, Conseiller Délégué de la Communauté de communes du Val d'Amboise, présente la décision suivante.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L5211-10 ;

Vu la délibération 2023-07-10 du 19 juillet 2023, aux termes de laquelle le Conseil délègue, notamment, au Bureau le pouvoir de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans ;

Vu la compétence en matière de « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire » dont le stade Marc LIEVREMONT, reconnu comme équipement d'intérêt communautaire ;

Vu l'avis favorable de la commission sports, petite enfance, enfance-jeunesse, culture, action sociale du 28 février 2024.

Considérant l'utilisation régulière du stade Marc LIEVREMONT par le club de rugby, l'association l'Ovale de Loire, pour leurs entraînements et compétitions.

Considérant la capacité de cette association à gérer l'entretien courant de l'équipement.

De ce fait, il est souhaité de mettre à disposition le stade communautaire Marc LIEVREMONT, et sa gestion, au profit de l'association Ovale de Loire.

Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le 15/04/2024

ID : 037-200043065-20240403-2024_32_DB-AR



Le Bureau communautaire décide à l'unanimité :

- **D'autoriser** le Président à mettre au point et à signer la Convention de Mise à Disposition et Gestion du stade Marc LIEVREMONT pour l'année 2024 (projet annexé à la présente décision) avec l'association sportive Ovale de Loire.
- **D'autoriser** le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier.